LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME POURSUIT L'EXAMEN DE LA SITUATION DANS LA BANDE DE GAZA

9 janvier 2009

Le Conseil des droits de l'homme a poursuivi, cet après-midi, les travaux de sa session extraordinaire consacrée aux "graves violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris la récente agression dans la bande de Gaza occupée", en entendant les déclarations de près d'une soixantaine de délégations. Cette session extraordinaire doit se poursuivre et s'achever lundi.

Nombre d'intervenants, cet après-midi, ont condamné les attaques israéliennes contre Gaza, les jugeant disproportionnées et soulignant en outre qu'elles ont souvent visé des infrastructures civiles, des hôpitaux, des mosquées et des établissements scolaires. Aucune « légitime défense » ne saurait justifier les souffrances qui sont aujourd'hui infligées aux Palestiniens de la bande de Gaza, a-t-il été souligné. Ont également été condamnés les tirs de roquettes du Hamas contre Israël. Plusieurs délégations se sont dites favorables à l'envoi d'une commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire à Gaza.

Un large soutien a été apporté à la mise en œuvre de la résolution 1860 du Conseil de sécurité qui demande un cessez-le-feu immédiat. Certains intervenants ont toutefois estimé que le Conseil de sécurité s'était saisi trop tard de ce dossier, ce qui a entraîné des morts inutiles.

Les représentants des États membres du Conseil des droits de l'homme suivants ont fait des déclarations: Sénégal, Ukraine, Italie, Chili, Mexique, Bolivie, Philippines, Canada, Slovénie, Allemagne, Jordanie, Pays-Bas et Brésil.

De nombreux États observateurs et plusieurs institutions internationales et organisations non gouvernementales sont aussi intervenus cet après-midi: Maroc, Yémen, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient - UNRWA (au nom également du Bureau de coordination des affaires humanitaires et de l'Organisation mondiale de la santé), Iran, Algérie, Turquie, Koweït, Venezuela, Syrie, Luxembourg, Belgique, Oman, Espagne, Islande, Jamaïque, République populaire démocratique de Corée, Norvège, Nouvelle-Zélande, Liban, Équateur, Sri Lanka, Organisation de la Conférence islamique, Tunisie, Émirats arabes unis, Autriche, Irlande, Viet Nam, Libye, Saint-Siège, Thaïlande, Iraq, Soudan, Union africaine, Maldives, Botswana, Pérou, Ligue des États arabes, Costa Rica, Portugal, Grèce, Australie, Afghanistan, Conseil égyptien des droits de l'homme, *Al-Haq, Law in the Service of Man* et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme - FIDH (au nom également du Centre palestinien pour les droits de l'homme).

Le Conseil des droits de l'homme poursuivra les travaux de sa neuvième session extraordinaire lundi 12 janvier, à 10 heures; il entendra les derniers intervenants dans le cadre de son débat général avant de se prononcer sur un projet de résolution.

Suite du débat

M. BABACAR CARLOS MBAYE (Sénégal) a déclaré que les évènements tragiques qui se déroulent dans la bande de Gaza exigent du Conseil qu'il dénonce la gravité des violations de droits de l'homme commises par Israël. Des centaines de personnes ont été brutalement tuées, tandis que d'autres sont blessées ou souffrent de privations quotidiennes. Il doit être mis un terme aux souffrances et les droits des civils doivent être respectés, a souligné le représentant. Le Chef de l'État sénégalais a très tôt lancé un appel pour la cessation des hostilités, en tant que Président en exercice du 11ème sommet islamique, a-t-il rappelé. Toutes les parties au conflit doivent respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire; elles doivent aussi œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu, condition indispensable à la relance de pourparlers qui devront mener à la création d'un État palestinien indépendant, a poursuivi le représentant sénégalais. Il a exprimé l'espoir que les initiatives diplomatiques, entreprises entre autres par le Sénégal, donnent un élan nouveau au processus de paix.

M. MYKOLA MAIMESKUL (Ukraine) a fait part de la profonde inquiétude de son pays face à la situation qui prévaut à Gaza, avec son cortège de victimes civiles, parmi lesquelles figurent des ressortissants ukrainiens. Il faut que les parties au conflit fassent preuve d'une volonté et d'une responsabilité politiques pour mettre un terme sans délai aux combats et permettre ainsi que

cessent les souffrances endurées par la population civile. À défaut, le risque couru est celui d'une catastrophe humanitaire aux conséquences imprévisibles pour toutes les parties au conflit israélo-palestinien, a averti le représentant ukrainien. Il est primordial d'obtenir un cessez-le-feu avant la recherche d'une solution politique, a-t-il ajouté. La délégation de l'Ukraine salue donc l'adoption de la résolution 1860 du Conseil de sécurité et appelle les parties concernées à en appliquer les dispositions sans condition.

M. GIOVANNI CARACCIOLO DI VIETRI (Italie) s'est dit extrêmement préoccupé par la récente escalade du conflit dans la bande de Gaza. Il a précisé que la situation difficile qu'affronte la population de Gaza est source de grave inquiétude pour son pays. Dans ce contexte, il a souligné que tous les efforts de la communauté internationale doivent être orientés vers un seul but : établir un cessez-le-feu durable. À cet égard, il a fait remarquer que les trois heures quotidiennes de cessez-le-feu constituent une mesure positive qu'il convient toutefois de renforcer. Le représentant italien a ensuite souligné que la fin des hostilités ne sera possible qu'en éliminant les causes qui ont poussé Israël à intervenir, à savoir les tirs de roquettes contre Israël et les transferts d'armes à la frontière entre Gaza et l'Égypte. Il ne faut pas oublier, a-t-il insisté, que cette escalade du conflit israélo-palestinien tient pour beaucoup à la conduite des autorités du Hamas. En effet, a affirmé le représentant italien, en soumettant les villes israéliennes à une menace constante et en interrompant le cessez-le-feu de manière unilatérale, les autorités du Hamas ont sérieusement sapé le processus de paix, alors que cette démarche est à l'inverse de celle suivie par l'Autorité palestinienne. Faisant observer que les conditions de vie de la population de Gaza sont dramatiques, le représentant italien a appelé à une action immédiate et a encouragé les parties à assurer l'accès à l'aide humanitaire. Le Conseil des droits de l'homme devrait envoyer un message clair dans ce sens, a-t-il ajouté. Le Conseil devrait également envoyer un message politique en faveur du processus de paix, a-t-il conclu.

M. RODRIGO DONOSO (Chili) a fait savoir que le Chili condamne énergiquement l'attaque contre Gaza et s'inquiète de constater que parmi les victimes, figurent beaucoup de femmes et d'enfants. Le représentant chilien en a appelé aux parties concernées afin, notamment, qu'elles respectent le principe de proportionnalité. Il a en outre plaidé en faveur d'une trêve qui permettrait d'engager des pourparlers.

MME MABEL GÓMEZ OLIVER (Mexique) a fait part de sa préoccupation face aux nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises ces derniers jours dans la bande de Gaza et qui ont entraîné la mort de centaines de civils palestiniens, dont nombre d'enfants et de femmes. Le Mexique condamne en outre le déploiement par l'armée israélienne d'une force excessive et disproportionnée, qui s'accompagne de bombardements et d'opérations au sol à Gaza. Il déplore aussi la mort de civils israéliens suite au lancement de roquettes par le Hamas, à partir de la bande de Gaza. Le Mexique réitère donc son appel en faveur d'une cessation immédiate des hostilités et de toutes les activités militaires. Il est d'autre part urgent de remédier à la crise humanitaire sur le terrain, a ajouté la représentante. Les passages de frontière doivent être rétablis, afin d'assurer l'acheminement de l'aide aux populations sinistrées et afin d'instaurer des conditions minimales de paix et de dialogue dans la région, a poursuivi la représentante mexicaine. La population civile doit être respectée et doit pouvoir accéder aux moyens de subsistance. La communauté internationale doit appeler les deux parties à respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève ainsi que le principe de proportionnalité. Le Mexique rappelle enfin que le droit international impose aux puissances occupantes des obligations particulières en termes de protection des populations civiles, a conclu la représentante.

MME MAYSA UREÑA MENACHO (Bolivie) a condamné l'attaque d'Israël contre les territoires qu'il occupe illégalement et qui devraient être administrés par l'Autorité palestinienne - un gouvernement démocratiquement élu. Elle a déploré que les attaques israéliennes aient visé des mosquées et des écoles et qu'en quatorze jours de conflit, Israël n'ait pas permis un plein accès à l'aide humanitaire, alors que nombre d'appels ont été lancés en ce sens. Ceux qui détiennent le pouvoir font la sourde oreille et ne font rien pour mettre un terme au massacre, a poursuivi la représentante bolivienne. Elle a également rappelé que la population de la bande de Gaza mérite que ses droits inaliénables soient respectés. Aucune «légitime défense» ne saurait justifier les souffrances qui sont aujourd'hui endurées dans la bande de Gaza, a insisté la représentante. Elle a estimé qu'il est du devoir du Conseil de prendre une position cohérente et de lancer un appel pour qu'Israël interrompe ses activités militaires et permette un accès humanitaire dans la bande de Gaza. Nous sommes face à un crime terrible, a déclaré la représentante bolivienne, avant d'enjoindre la communauté internationale à assurer le droit des peuples à vivre en paix et, donc, à œuvrer pour une paix

durable au Moyen-Orient. La déléguée a également souhaité qu'Israël permette aux rapporteurs spéciaux des Nations Unies de se rendre sur le terrain pour tenir le Conseil informé de la situation qui y prévaut.

MME ERLINDA F. BASILIO (Philippines) a rappelé que son pays fait partie de ceux qui ont demandé la tenue de la présente session extraordinaire. Selon les informations qui parviennent de Gaza, un tiers des personnes tuées ainsi que la moitié des blessés sont des civils, a-t-elle relevé. En outre, selon le Comité international de la Croix-Rouge lui-même, de nombreuses violations de droits de l'homme sont commises. Les efforts diplomatiques visant à trouver une solution durable au conflit doivent être renforcés, a poursuivi la représentante philippine, soulignant que la question est de la plus grande urgence. La trêve quotidienne de trois heures concédée par Israël ne suffit pas à répondre aux besoins de la population. Il est en outre préoccupant que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) ait dû arrêter ses activités, car cela ne peut qu'aggraver les souffrances de la population.

M. MARIUS GRINIUS (Canada) s'est dit préoccupé par le prolongement des hostilités entre le Hamas et Israël. La priorité doit être donnée à l'instauration par la voie diplomatique d'un cessez-le-feu durable, ainsi qu'à l'aide aux populations civiles touchées. Le représentant canadien a par ailleurs déploré que le projet de résolution soumis au Conseil des droits de l'homme dans le cadre la présente session extraordinaire ne mentionne pas les tirs de roquettes lancés par le Hamas contre Israël. En outre, la formulation de ce texte prête à polémique, a-t-il ajouté.

M. ANDREJ LOGAR (Slovénie) a fait part de l'inquiétude de sa délégation face à la situation humanitaire qui prévaut dans la bande de Gaza où, a-t-il précisé, les souffrances de la population civile se sont dramatiquement aggravées ces derniers jours. Tout en condamnant l'interruption du cessez-le-feu par le Hamas, ainsi que le tir de roquettes sur Israël, il a également condamné l'usage disproportionné de la force par Israël. Il s'est dit choqué par les pertes subies par la population civile à Gaza. Il a en outre souligné que le Conseil des droits de l'homme se doit de réagir rapidement lorsque les droits de l'homme sont menacés. Le représentant slovène a appelé les parties à cesser les hostilités de manière à protéger avant tout les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. M. Logar a par ailleurs souligné que le terrorisme ou l'usage de la force ne constituent pas un moyen approprié pour résoudre un conflit. Il faut promouvoir un dialogue politique, a-t-il conclu.

M. KONRAD SCHARINGER (Allemagne) s'est déclaré très préoccupé par la situation extrêmement grave qui fait l'objet de la présente session extraordinaire et a déploré le nombre élevé de victimes civiles, exprimant ses sincères condoléances aux proches des victimes israéliennes et palestiniennes. Il a en outre exprimé son soutien au cessez-le-feu demandé par la résolution 1860 du Conseil de sécurité, soulignant que cette résolution constitue un signal fort de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. L'Allemagne souscrit aussi à l'initiative du Président égyptien. Le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, voyagera dans la région ce week-end afin de s'entretenir avec les parties concernées, a indiqué le représentant. Bien que la solution définitive ne puisse être que de nature politique, l'accès à l'aide humanitaire revêt la plus grande importance pour la population de la bande de Gaza et il est essentiel d'assurer un acheminement de cette aide en toute sécurité, a souligné le représentant.

M. MUHIB MAHMOUD AHMAD NIMRAT (Jordanie) a condamné l'agression israélienne contre Gaza et exhorté la communauté internationale à prendre des mesures pour remédier à la crise humanitaire qui y sévit. Il a dénoncé l'utilisation excessive de la force par Israël, en particulier contre les populations civiles de Gaza, qui - combinée à la crise humanitaire engendrée par le blocus économique imposé par Israël - a provoqué une véritable catastrophe humanitaire. Le représentant jordanien s'est félicité de l'adoption de la résolution 1860 du Conseil de sécurité demandant un cessez-le-feu. La Jordanie estime que la communauté internationale doit apporter un soutien actif aux efforts de secours humanitaire au profit de la population de Gaza. Les opérations militaires d'Israël contre Gaza n'apporteront pas la sécurité à Israël, a souligné le représentant, estimant que seul un règlement politique sera judicieux à cette fin.

M. BOUDEWIJN J. VAN EENENNAAM (Pays-Bas) s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution appelant toutes les parties à un cessez-le-feu immédiat. Un tel cessez-le-feu est en effet crucial pour permettre à l'aide humanitaire de soulager les souffrances résultant du conflit actuel. Le représentant néerlandais a précisé que cet objectif ne sera atteint que si Israël met un terme à ses opérations militaires et si le Hamas cesse de lancer des roquettes sur Israël. Il importe

également d'ouvrir les points de contrôle à l'entrée et à la sortie de Gaza, afin de progressivement lever le blocus sur cette zone. En outre, le cessez-le-feu devrait permettre la reprise du processus de paix d'Annapolis, a ajouté le représentant des Pays-Bas. Il a assuré que son pays est prêt à contribuer à la mission de contrôle effectif de la frontière entre l'Égypte et Gaza.

M. HAROLDO DE MACEDO RIBEIRO (Brésil) a fait observer que le Brésil a voté en faveur de la résolution 1860 du Conseil de sécurité et déplore l'agression récente perpétrée par Israël. Il a déclaré appuyer tous les efforts déployés pour instaurer un cessez-le-feu. Le recours à la violence pour parvenir à un but est par principe inacceptable. Seules des négociations menées de bonne foi peuvent apporter une solution permanente. Aussi, le Brésil en appelle-t-il aux parties concernées afin qu'elles s'impliquent pleinement dans les efforts d'instauration de la paix. Chaque partie doit aussi respecter strictement les droits de l'homme et les droit humanitaire et le Brésil en appelle plus particulièrement à Israël pour qu'il facilite l'acheminement de l'aide humanitaire. Le fait qu'il s'agisse de la quatrième session extraordinaire du Conseil consacrée aux droits de l'homme dans cette région témoigne du fait que les résolutions précédentes du Conseil ne se sont pas traduites par des effets concrets sur le terrain. Au contraire, a ajouté le représentant brésilien, la situation des droits de l'homme s'y détériore un peu plus à chaque fois qu'un conflit éclate, ce qui contribue à la spirale de la violence dans la région. La crédibilité du système des Nations unies est en jeu, ce qui ne doit pas être pris à la légère. Ce conflit a des implications qui vont bien au-delà de la région où il se déroule; c'est une raison de plus pour que la communauté internationale se sente motivée pour s'impliquer afin de trouver une solution. Cette solution devra notamment tenir compte du droit au développement, qui est essentiel pour pouvoir jouir des autres droits de l'homme et pour qu'une paix durable puisse être instaurée. La coexistence pacifique des communautés juives et arabes au Brésil pourrait servir d'inspiration pour les parties en conflit, a conclu le représentant.

M. OMAR HILALE (Maroc) a déploré les bombardements aveugles qui n'ont épargné ni les mosquées, ni les hôpitaux, ni les ambulances, ni les écoles - pas mêmes celles relevant des Nations Unies, ni les infrastructures civiles de base à Gaza. Il s'agit là d'une punition collective infligée à la population palestinienne déjà lourdement éprouvée par le blocus illégal qui a précédé, a insisté le représentant marocain. Le Maroc réitère donc sa vive condamnation de cette guerre déclarée contre la population de Gaza et dénonce l'usage disproportionné de la force. La tenue de la présente session extraordinaire, après celle du Conseil de sécurité, est un sursaut de la conscience universelle face au drame de Gaza, ainsi qu'une réprobation de la guerre subie. Rien ne saurait justifier le rideau de fer et de feu qui s'est abattu sur Gaza, ni l'offensive militaire sans précédent contre sa population, a ajouté le représentant. Le Maroc appelle donc Israël à obtempérer face à la résolution du Conseil de sécurité qui demande un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, menant à un retrait complet des forces israéliennes de Gaza.

M. IBRAHIM SAIED MOHAMED AL-ADOOFI (Yémen) a fait remarquer que l'occupation israélienne et ses répercussions constituent la cause principale de la situation qui prévaut aujourd'hui dans la bande de Gaza. Aucune excuse ne saurait justifier cette situation, a-t-il souligné. Il a condamné les agressions israéliennes contre la bande de Gaza, précisant qu'elles font des centaines de victimes, parmi lesquelles figurent de nombreux enfants et femmes. Il a fait remarquer que les « massacres barbares » et le « génocide perpétré contre la population de Gaza » sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité patents qui, comme tels, doivent être portés devant la Cour pénale internationale. Le Conseil des droits de l'homme, pour sa part, doit condamner ces crimes et demander que soit assuré l'acheminement de l'aide humanitaire. Le représentant du Yémen a également invité le Gouvernement suisse, en tant que dépositaire de la quatrième Convention de Genève, de convoquer les parties contractantes. Il faut que soit mis un terme au massacre, a conclu le représentant yéménite.

MME MERETE JOHANSON (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient - UNRWA, au nom également du Bureau de coordination des affaires humanitaires et de l'Organisation mondiale de la santé) a indiqué que les institutions présentes sur le terrain confirment que le nombre de victimes et de blessés est incompatible avec les obligations découlant du droit international relatif aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Il n'y a plus de refuge véritable pour la population, qui est privée de denrées de base, y compris d'eau potable. Bien du personnel soignant a été touché et ne peut plus venir en aide à la population : la Croix-Rouge locale parvient difficilement à accéder aux victimes. La population prise sous des tirs croisés est privée de soins, y compris de soins psychosociaux. En outre, les hôpitaux sont surchargés et le personnel - opérationnel sans interruption - est épuisé. Près de 800 000 personnes n'ont plus d'eau potable, a insisté la représentante. Un appel avait déjà été lancé en novembre afin de faire face aux

besoins croissants de la population, a-t-elle rappelé. Le budget des Nations Unies en faveur de cette population a été augmenté mais reste en deçà des besoins, a-t-elle souligné. Tout mécanisme qui peut contribuer à la distribution de l'aide est bienvenu, a-t-elle ajouté. Les ambulances doivent pouvoir circuler et tant que cela ne sera pas le cas, le nombre de victimes augmentera, a par ailleurs souligné la représentante. Les attaques aveugles doivent cesser et les points de passage être ouverts ; il faut assurer l'approvisionnement en carburant et autres énergies permettant de fournir la lumière et de faire fonctionner les appareils de soins médicaux, a insisté la représentante.

M. ALIREZA MOAIYERI (Iran) a constaté que la communauté internationale est, une nouvelle fois, le témoin d'atrocités commises dans les territoires palestiniens occupés. Des civils sans défense sont aujourd'hui victimes de bombardements aveugles et d'une invasion terrestre sans pitié. Les infrastructures de la population sont visées par les envahisseurs. Cette situation fait suite à un blocus implacable ayant déjà compromis les conditions de vie du peuple palestinien. Le représentant iranien a déploré le retard avec lequel le Conseil de sécurité s'est attaché à trouver une réponse à cette crise - un retard qui a provoqué de nombreuses victimes. L'Iran condamne les agressions contre la bande de Gaza, qui constituent sans aucun doute une violation flagrante du droit international. L'Iran se félicite de la tenue de cette session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme et estime que cet organe doit absolument prendre des actions concrètes pour remédier aux violations constatées, notamment par l'envoi d'une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme commises. Le Conseil des droits de l'homme doit en outre demander la fin immédiate de l'agression militaire contre Gaza et le retrait des agresseurs, la levée du siège et la réouverture de tous les points de passage, ainsi que la fourniture d'une aide humanitaire aux civils et la traduction en justice des responsables d'actes criminels.

M. IDRISS JAZAÏRY (Algérie) a adressé les condoléances de son Gouvernement et de son peuple aux Palestiniens. Il a déploré que «dans un Gaza devenu goulag», la presse étrangère interdite d'accès ne puisse apporter son témoignage sur les tueries. On tue des centaines de civils, on en blesse des milliers d'autres, a-t-il ajouté. Il a estimé qu'invoquer le droit d'Israël à se défendre est un euphémisme auquel on a recours pour revêtir d'un vernis de légitimité les crimes de guerre, le bombardement d'écoles et la destruction par missiles d'ambulances palestiniennes. Il a fait observer que ce «droit de se défendre» se fait au mépris du droit international, avec une armée suréquipée, dotée des machines à tuer les plus sophistiquées, contre une poignée de militants dotés d'armes rudimentaires. Les Gazaouis, eux, ne se voient pas reconnaître le droit de se défendre, a-t-il souligné. M. Jazaïry a estimé que le Conseil des droits de l'homme doit avoir le courage de se prononcer sur ces violations des droits de l'homme à Gaza en évitant l'écueil du « deux poids, deux mesures » et en mettant fin à l'impunité dont jouit la puissance occupante.

M. AHMET ÜZÜMCÜ (Turquie) a souligné que les pénuries et les souffrances endurées par la population civile de Gaza sont une véritable tragédie qui ne peut laisser quiconque indifférent. Aussi, est-il important de voter en faveur du projet de résolution soumis au Conseil des droits de l'homme et d'en appliquer les dispositions sur le terrain. À cet égard, une adoption à l'unanimité serait un signal fort. La fin des hostilités et l'acheminement de l'aide humanitaire sont des priorités, mais ne constituent que des mesures temporaires, a poursuivi le représentant turc. Le but ultime reste en effet une entente durable dans la région. Aussi, convient-il de continuer à œuvrer en faveur de la paix, comme cela est envisagé dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la dernière en date, la résolution 1860.

M. SADIQ M.S. MARAFI (Koweït) a fait remarquer que la communauté internationale est aujourd'hui confrontée à une agression disproportionnée qui exige une réaction directe de la part du Conseil des droits de l'homme. Israël est en train de détruire et de démanteler Gaza, en dépit de la récente adoption de la résolution 1860 du Conseil de sécurité qui demande un cessez-le-feu immédiat et le plein retrait des forces israéliennes de Gaza. Le représentant du Koweït a souhaité que le Conseil des droits de l'homme demande l'envoi d'une mission d'établissement des faits pour évaluer les violations du droit international humanitaire commises à Gaza. Il a également demandé aux organisations humanitaires de se rendre dans la bande de Gaza afin d'acheminer l'aide humanitaire, les médicaments et les denrées alimentaires nécessaires pour alléger les souffrances de la population civile. Enfin, il a condamné le fait qu'Israël cause autant de victimes au sein de la population palestinienne et a demandé à ce pays de respecter ses obligations en vertu du droit international.

M. GERMÁN MUNDARAÍN HERNÁNDEZ (Venezuela) a fait observer que, comme d'habitude, les

Etats-Unis ont fait usage de leur droit de veto pour s'opposer, au Conseil de sécurité, au projet de résolution sur la situation qui fait l'objet de la présente session extraordinaire, avant de finir par s'abstenir sur la résolution 1860. Un terrorisme d'État frappe la population de Gaza dans le but de la décourager à exercer son droit à l'autodétermination. Les besoins de base de cette population doivent être couverts et une commission d'enquête être ouverte au sujet des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui ont été commises. L'Ambassadeur d'Israël a été expulsé du Venezuela, a fait savoir le représentant vénézuélien. Le Venezuela a par ailleurs envoyé une aide médicale à Gaza, a-t-il indiqué.

M. KHALIL BITAR (Syrie) a présenté les condoléances de son pays «aux victimes palestiniennes de l'Holocauste qui se déroule en ce moment même». Le représentant syrien a par ailleurs dénoncé la barbarie des forces israéliennes, qui emploient des armes interdites causant un nombre de victimes dont les images disponibles ne donnent qu'une faible idée. La Syrie condamne énergiquement les massacres de Palestiniens. Il convient de mettre un terme immédiatement à l'occupation des territoires palestiniens, afin que le peuple palestinien puisse jouir de tous ses droits, a poursuivi le représentant syrien. Ni Israël, ni la région ne seront en sécurité tant que durera cette occupation illégale, a-t-il souligné.

MME CHRISTINE GOY (Luxembourg) a fait part de sa consternation face à la perte intolérable de vies humaines et face à la crise humanitaire majeure qui frappe la population civile à Gaza. Elle s'est félicitée de l'adoption de la résolution 1860 du Conseil de sécurité, qui appelle à un cessez-le-feu immédiat, durable et respecté. La représentante a fait remarquer que sur un territoire qui ne représente qu'un quart du territoire luxembourgeois, vivent 1,5 million de personnes dans des conditions effroyables, sans dignité humaine, sans perspectives et sans plein respect des droits de l'homme. Le Luxembourg, qui entend contribuer aux efforts diplomatiques pour sortir de cette crise, a décidé d'apporter un soutien au programme d'urgence mis en place par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La représentante s'est par ailleurs dite très préoccupée par la mort de deux travailleurs humanitaires sous les tirs israéliens et par la suspension des opérations humanitaires. Elle a demandé à Israël de renoncer à la punition collective et de garantir sans entrave l'acheminement de l'aide humanitaire à la population civile de Gaza.

M. ALEX VAN MEEUWEN (Belgique) a exprimé sa consternation face à l'escalade de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël, ainsi que face à l'augmentation dramatique du nombre de victimes. La situation humanitaire et la situation des droits de l'homme à Gaza est très préoccupante, a-t-il souligné, précisant que son pays soutient sans réserve les efforts menés par l'Union européenne pour parvenir à un cessez-le-feu durable et pour venir en aide aux populations civiles dont la situation devient chaque jour plus effroyable. Le représentant belge a également demandé aux autorités israéliennes d'autoriser l'accès sans entrave de l'aide humanitaire à la population civile de Gaza. Il a par ailleurs indiqué que son pays a décidé d'apporter une assistance humanitaire à la population de Gaza et qu'il est en train de mettre sur pied une opération pour évacuer vers la Belgique - et vers d'autres États qui seraient prêts à les accueillir - les enfants ayant besoin de soins médicaux urgents. Une première équipe médicale devra atterrir dès que les autorisations nécessaires auront été acquises, a-t-il précisé.

M. MOHAMED SAUSD AL-RAWAHI (Oman) a souligné que la question à l'ordre du jour de la présente session extraordinaire est de la plus haute importance, puisqu'il s'agit d'une population qui est victime de massacres constituant à la fois un génocide et un crime de guerre. Si la communauté internationale n'agit pas, sa crédibilité sera mise en péril, a-t-il averti. Il est grand temps que la communauté internationale parle d'une seule voix, a-t-il poursuivi. Le langage de la guerre ne sert à rien, a-t-il ajouté; en effet, ce n'est pas en tuant des civils qu'Israël parviendra à assurer sa sécurité. La résolution 1860 du Conseil de sécurité doit être mise en oeuvre immédiatement, a conclu le représentant d'Oman.

M. JAVIER GARRIGUES (Espagne) a déclaré que son pays est très préoccupé par le grand nombre de victimes civiles, femmes et enfants en particulier, ainsi que par les attaques visant les équipements et le personnel médicaux et par la destruction d'infrastructures civiles. La priorité absolue doit être accordée à l'accès humanitaire sans restriction au profit de la population palestinienne. L'Espagne appuie l'idée de l'envoi d'une commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire commises. Le Gouvernement espagnol, s'il condamne les comportements irresponsables et provocateurs ayant rompu la trêve, condamne aussi les réactions disproportionnées et contraires au droit international humanitaire

qu'elles ont entraînées. Les uns comme les autres ne peuvent que plonger davantage encore les habitants de la région dans le désespoir et la frustration, a estimé le représentant espagnol.

M. RAGNAR G. KRISTJÁNSSON (Islande) a qualifié la situation qui prévaut à Gaza d'inacceptable. Inacceptable, parce que des civils innocents meurent, parce que le droit à la vie est nié par des actions militaires et parce que les droits à l'alimentation, à la santé, à l'éducation sont sévèrement bafoués, a-t-il précisé. Il a fait remarquer que le conflit actuel ne découle pas d'une question de terrorisme. Le point central en est l'autodétermination du peuple palestinien, a-t-il déclaré, rejetant toute tentative de régler la question de Gaza et du reste des territoires palestiniens occupés uniquement dans le contexte de la guerre contre le terrorisme. M. Kristjansson a rappelé que son pays a condamné les opérations militaires israéliennes à Gaza et estimé que ces opérations sont contraires au droit international humanitaire. L'Islande a également condamné le tir de roquettes sur Israël, a-t-il ajouté, soulignant que le Hamas porte aussi une responsabilité dans les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les civils. Le représentant islandais s'est par ailleurs inquiété des attaques contre les Nations Unies et leur personnel. Il a conclu son intervention en appelant les parties à s'abstenir de toute violence et à œuvrer en faveur du processus de paix. Il importe également d'assurer, en parallèle, une réconciliation intra-palestinienne, a-t-il ajouté.

M. PETER C. BLACK (Jamaïque) a déclaré que la violence de l'attaque israélienne est préoccupante mais que le lancement aveugle de missiles à partir de Gaza l'est tout autant. Il a exhorté les deux parties à mettre en œuvre sans plus tarder le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité et à engager des négociations pour trouver une paix véritable. Pour se faire, il faut que la sécurité d'Israël soit assurée et qu'Israël respecte le territoire de ses voisins, a souligné le représentant jamaïcain.

M. CHOE MYONG NAM (République populaire démocratique de Corée) a condamné les bombardements et l'invasion militaire terrestre contre la bande de Gaza, entraînant la destruction d'infrastructures publiques, de logements, de mosquées et causant la mort de plus de cinq cents personnes. Il s'agit là d'autant de violations du droit international humanitaire et de la Charte de Nations Unies, a-t-il souligné. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a aussi dénoncé l'appui accordé à Israël par ses alliés occidentaux, notamment les États-Unis: aussi longtemps que perdurera ce patronage, il sera impossible de mettre un terme aux atrocités et aux crimes de guerre commis par Israël dans le cadre d'un véritable terrorisme d'État, a-t-il déploré.

MME BEATE STIRØ (Norvège) s'est réjouie de l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat et à la reprise des négociations. Elle a fait remarquer qu'en l'absence d'une solution politique au conflit, les Palestiniens seront privés de leur unité et d'un État et les Israéliens seront privés de leur droit à vivre en toute sécurité. La représentante norvégienne a souligné qu'alors que les combats continuent, l'assistance humanitaire est entravée et les souffrances endurées s'aggravent. La cessation immédiate des hostilités et l'ouverture des frontières pour permettre le passage de l'aide humanitaire sont aujourd'hui indispensables, a-t-elle insisté. Elle a précisé que le cessez-le-feu devrait également permettre de mettre un terme au transfert d'armes dans la bande de Gaza, d'ouvrir les frontières et de régler la question d'une présence internationale. La représentante norvégienne a par ailleurs fait remarquer qu'une résolution durable du conflit ne sera possible qu'en s'attelant à ses causes sous-jacentes. Elle a ainsi souligné que les colonies de peuplement israéliennes constituent une entrave à la vision de deux États. Il faut soutenir les efforts de négociations, a-t-elle conclu.

MME WENDY HINTON (Nouvelle-Zélande) a déclaré que l'ampleur des souffrances humaines en cause dans la situation dont est aujourd'hui saisi le Conseil est scandaleuse. Il faut que chacun soit conscient de la gravité de la situation qui persiste et comprenne à quel point il est urgent d'instaurer le cessez-le-feu pour empêcher la perte de bien d'autres vies humaines. Il est également important d'assurer l'acheminement des denrées de première nécessité. Pour trouver une solution définitive, les hostilités doivent cesser de part et d'autre, a ajouté la représentante. La communauté internationale a un rôle à jouer en veillant à ce que toutes les parties respectent leurs engagements, a-t-elle conclu.

MME NAJLA RIACHI ASSAKER (Liban) a déclaré que la situation à Gaza constitue une violation flagrante des droits de l'homme, totalement injustifiable sur tous les plans. Le Liban estime qu'Israël doit assumer l'entière responsabilité de cette situation et assurer l'acheminement des secours aux populations civiles. Comme en témoignent les images terribles diffusées dans les médias, les Palestiniens sont actuellement victimes d'actes indescriptibles et intolérables, a insisté

la représentante libanaise, attirant l'attention sur la révolte et le désespoir que ces souffrances ne peuvent manquer de susciter. Ce drame doit pousser les membres du Conseil des droits de l'homme à se rallier à un consensus autour d'une résolution ferme, sous peine de faire le deuil de tous les principes du droit international, a-t-elle conclu.

M. MAURICIO MONTALVO (Équateur) s'est joint aux voix qui se sont élevées aujourd'hui pour condamner Israël pour les crimes contre l'humanité et les violations des droits de l'homme commises contre le peuple palestinien résidant dans la bande de Gaza. Il a jugé inadmissibles ces violations, se félicitant, dans ce contexte, de la solidarité exprimée par la communauté internationale à l'égard du peuple palestinien. Il a par ailleurs déploré l'attitude d'Israël qui, a-t-il affirmé, a placé ses propres intérêts au-dessus de la paix mondiale et a fait table rase des principes élémentaires des droits de l'homme. Il a lancé un appel au Conseil des droits de l'homme pour que, dans le cadre de son mandat, il veuille bien entendre les requêtes des pays qui souhaitent que des mesures soient prises pour mettre un terme à ce «génocide». Il a souligné que le Conseil a l'obligation morale d'agir de manière rapide et efficace pour garantir les droits de l'homme. Le représentant équatorien a souhaité que les points de passage soient ouverts et que l'aide humanitaire puisse être acheminée. Aussi, l'Équateur appuie-t-il le projet de résolution soumis au Conseil dans le cadre de la présente session extraordinaire, a indiqué le représentant.

M. DAYAN JAYATILLEKA (Sri Lanka) a remémoré ce qui, selon lui, constitue l'un des épisodes les plus poignants et émouvants montré par la télévision s'agissant de l'attaque menée contre Gaza, à savoir les images montrant des femmes et des enfants qui lançaient un appel au monde en se demandant s'ils n'avaient pas été oubliés de tous. Aujourd'hui le Conseil des droits de l'homme a répondu présent, s'est félicité le représentant sri-lankais. Il a souligné que le postulat selon lequel la trêve aurait été rompue du fait des tirs de missiles du Hamas au mois de décembre n'est pas recevable, puisque la trêve avait déjà été rompue en novembre, lorsque six Palestiniens avaient été tués par un tir israélien. Il n'en demeure pas moins que Sri Lanka est totalement opposé aux tirs de missiles contre Israël.

M. BABACAR BA (Organisation de la Conférence islamique - OCI) a notamment déclaré que l'effroyable crise humanitaire que connaît Gaza est de la responsabilité première d'Israël qui, non content de persister dans son occupation illégale de nombreux territoires de la Palestine, mène une politique délibérée et inhumaine de bouclage systématique de la ville de Gaza. Cette politique de punition collective a été condamnée à plusieurs reprises par la communauté internationale comme violant à la fois les droits de l'homme et le droit international humanitaire. De plus, même si les tirs de roquettes lancés par les résistants du Hamas sont condamnables quand ils touchent des populations civiles, leurs effets sont sans commune mesure avec les horreurs des ripostes disproportionnées des forces israéliennes, qui utilisent des armes de destruction massive. Le Conseil doit rappeler à Israël qu'un pays ne saurait massacrer en quelques heures des centaines de personnes en toute impunité. L'OCI demande la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale pour établir les atteintes israéliennes aux droits de l'homme, a fait savoir le représentant.

M. ABDELWAHEB JEMAL (Tunisie) a réitéré la solidarité de son pays avec le peuple palestinien, en particulier dans les moments fort difficiles qu'il traverse actuellement. Il a déploré les abus, les massacres et les déplacements que subissent les populations palestiniennes. Ce que vivent les habitants de la bande de Gaza annonce une catastrophe humanitaire très grave, a souligné le représentant tunisien, estimant que la situation qui a cours dans cette région devrait interpeller la conscience humaine. Le représentant tunisien a condamné l'escalade militaire récente, avant d'enjoindre la communauté internationale à agir fermement pour y mettre un terme et, d'une manière générale, empêcher la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Israël, en tant que puissance occupante, doit se conformer aux instruments internationaux pertinents, a rappelé le représentant tunisien. Il a par ailleurs souligné que son pays a toujours œuvré en faveur d'une solution pacifique au conflit. Quant au Conseil des droits de l'homme, il se doit de transmettre un message urgent demandant à Israël de respecter ses engagements et obligations, a-t-il estimé.

M. OBAID SALEM SAEED AL ZAABI (Émirats arabes unis) a déclaré que la présente session extraordinaire du Conseil se tient à un moment où le monde est confronté à une violation effroyable des droits de l'homme. A Gaza, le fonctionnement des hôpitaux, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire et des vivres sont entravés et des armes interdites sont utilisées par Israël. Une enquête devrait être menée sous l'égide du Conseil des droits de l'homme afin d'exposer et

d'élucider la portée et la gravité de l'ensemble des violations commises et les résultats de cette enquête devraient être donnés lors de la prochaine session ordinaire du Conseil, a estimé le représentant.

M. CHRISTIAN STROHAL (Autriche) a indiqué que son pays est lui aussi très préoccupé par la situation qui prévaut à Gaza. Il a regretté que les appels lancés afin qu'il soit renoncé à la violence n'aient pas été entendus. L'Autriche respecte le droit d'Israël de protéger ses citoyens, mais estime que les mesures militaires prises actuellement sont disproportionnées. Le représentant autrichien a fait part de sa préoccupation quant à la situation humanitaire désespérée des habitants de Gaza et a rappelé que le principe de l'intégrité des civils dans les conflits s'applique à Gaza comme partout ailleurs. Il a demandé que soit garanti l'accès des secours humanitaires à Gaza et que des enquêtes soient menées au sujet des violations du droit international humanitaire.

M. DÁITHÍ Ó CEALLAIGH (Irlande) a fait remarquer que la récente escalade de la violence dans la bande de Gaza sape les perspectives de progression du processus de paix dans la région. Il a condamné les opérations militaires d'Israël, tout comme les tirs de roquettes du Hamas contre le sud d'Israël. Les hostilités doivent prendre fin, a-t-il déclaré, souhaitant qu'un cessez-le-feu permanent soit instauré. Aussi, s'est-il félicité des initiatives diplomatiques déployées dans ce sens et a-t-il enjoint les deux parties à s'investir dans le cessez-le-feu. Le représentant irlandais a par ailleurs attiré l'attention sur la situation humanitaire difficile qui prévaut dans la bande de Gaza et a souhaité que l'acheminement de l'aide humanitaire soit assuré sans entrave. Il a en outre fait part de la contribution financière de son Gouvernement aux fins de l'amélioration de la situation à Gaza. Il ne peut y avoir de solution militaire au conflit, à Gaza comme ailleurs, a souligné le représentant irlandais. Il a invité les parties à s'investir dans le processus de paix en vue de la concrétisation de la vision de deux États.

M. VU ANH QUANG (Viet Nam) a fait part de sa grande préoccupation face à l'escalade de la situation dans la bande de Gaza, déplorant la perte d'un nombre alarmant de vies civiles et les destructions massives subies par les infrastructures et par les propriétés privées de Palestiniens innocents, sans compter la détérioration de la situation humanitaire. Le représentant a condamné tout acte militaire ayant pour conséquence la perte de vies civiles et a lancé un appel aux parties concernées afin qu'elles respectent les règles des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il a salué le travail fourni par les institutions des Nations unis, et particulièrement par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA). Le représentant vietnamien a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce l'aide humanitaire apportée à la population civile de Gaza. À la croisée des chemins où l'on se trouve actuellement, toutes les opportunités de rétablir la paix doivent être saisies et le Viet Nam apporte son soutien inconditionnel aux efforts déployés par la communauté internationale pour établir un cessez-le-feu efficace, durable et faisant l'objet d'un suivi, qui pourra mener à une paix durable.

MME HASNIA MARKUS (Libye) s'est dite effrayée par les pertes en vies humaines innocentes occasionnées par l'intervention militaire israélienne à Gaza, qui se solde par des attaques contre des hôpitaux, des mosquées, des écoles, dans le cadre d'un véritable génocide commis au mépris des décisions des instances des Nations Unies. La Libye s'inquiète de l'impossibilité d'accéder aux populations palestiniennes pour leur venir en aide. Les conséquences de cette agression israélienne imposent la réouverture des points de passage vers Gaza, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire tant nécessaire. Le Conseil doit sortir du silence et condamner les crimes commis, de manière à asseoir sa crédibilité au plan international, a conclu la représentante libyenne.

M. HUBERTUS MATHEUS VAN MEGEN (Saint-Siège) a exprimé sa solidarité à l'égard tant du peuple de Gaza, qui subit les attaques des forces israéliennes, que des habitants des villes israéliennes visées par les roquettes des militants palestiniens. Il a indiqué que les chefs religieux ont célébré dimanche dernier une journée de prière pour mettre un terme au conflit à Gaza, au cours de laquelle ils ont rappelé que la violence ne mènera ni à la paix ni à la justice, mais contribuera au contraire à davantage de haine et d'hostilités. Les dirigeants religieux ont ainsi demandé aux deux parties de recouvrer la raison et de résoudre leurs divergences par des moyens non violents, a précisé M. Tomasi. Citant le Pape Benoît XVI, il a souligné que le refus du dialogue engendre des souffrances indicibles pour les populations de Gaza. Il a rappelé que les parties auront de la peine à se sortir seules de ce cycle de violence et a souligné que la communauté internationale doit intervenir activement pour mettre un terme à la violence, assurer l'accès de l'aide humanitaire et s'efforcer d'extirper les racines du conflit.

M. SIHASAK PHUANGKETKEOW (Thaïlande) a insisté sur la nécessité, en toute conscience, de venir en aide à ceux qui en ont besoin. Mais, dans le contexte de la situation dont est aujourd'hui saisi le Conseil, l'aide humanitaire ne constitue qu'un premier pas. Il n'en demeure pas moins que les deux parties doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel humanitaire et faire en sorte que la population puisse accéder à cette aide. La violence ne fait qu'engendrer la violence et ne peut en aucun cas apporter une solution. Si les préoccupations de sécurité d'Israël doivent être dûment prises en compte, elles ne sauraient justifier l'escalade de la violence qui s'est produite. La crise actuelle souligne la fragilité et la vulnérabilité de la situation, ce qui doit motiver chacun pour contribuer à l'instauration d'une paix durable et juste dans la région.

MME AHLAM AL GAILANI (Iraq) s'est félicitée de la tenue de la présente session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, qui témoigne de la préoccupation de la communauté internationale face aux violations graves des droits de l'homme commises par Israël contre le peuple palestinien, au mépris d'instruments internationaux que cet État a pourtant ratifiés. Il est du devoir moral du Conseil de réfuter les arguments d'Israël concernant la légitimité de son action au motif de l'autodéfense et d'inciter cette puissance occupante à respecter le droit international et à donner des garanties pour la fourniture d'une aide humanitaire aux civils pris dans la tourmente.

MME RAHMA SALIH ELOBIED (Soudan) s'est réjouie de la tenue de cette session extraordinaire qui, a-t-elle précisé, vient répondre à l'urgence de la situation qui prévaut à Gaza. Elle a fait part de la tristesse et de la colère de son Gouvernement et de son peuple face aux attaques militaires israéliennes contre les civils, les écoles, les mosquées, ainsi que contre les bâtiments des Nations Unies dans la bande de Gaza. Elle a fermement condamné ces agissements, les qualifiant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Dans ce contexte, elle a demandé à la communauté internationale de laisser de côté les considérations politiques pour veiller à mettre un terme à ces agissements. La représentante soudanaise a également souhaité que des efforts soient déployés pour parvenir à une paix juste et globale et à la création d'un État palestinien. Enfin, elle a appelé le Conseil des droits de l'homme à agir face à cette « situation inhumaine et tragique »; il faut ainsi éviter qu'Israël considère qu'un feu vert lui aurait été donné pour poursuivre ses pratiques.

MME KHADIJA MASRY (Union africaine) a affirmé que l'Union africaine suit avec inquiétude l'évolution de la situation à Gaza et condamne l'ensemble des attaques perpétrées par Israël - dont la majorité des victimes sont des femmes et enfants. Ces attaques n'épargnent aucun lieu, en violation flagrante du droit international humanitaire. Le Conseil des droits de l'homme doit s'efforcer d'aider les parties concernées à trouver une solution basée sur la négociation et non sur la violence. Tout report de prise de décision occasionnerait des pertes de vies supplémentaires, a souligné la représentante. L'aide humanitaire doit être envoyée immédiatement et pouvoir être acheminée sans entrave jusqu'à la population qui en a besoin.

M. ABDUL GHAFOOR MOHAMED (Maldives) a fait part de la préoccupation de son pays face aux violations systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par Israël dans le cadre de son action militaire contre Gaza. Les Maldives sont préoccupées par l'utilisation d'une force disproportionnée par Israël, ce qui équivaut à infliger un châtiment collectif à des centaines de milliers de Palestiniens innocents et sans défense. Très préoccupant à cet égard est le ciblage systématique de zones civiles dans une des régions les plus densément peuplées au monde, a insisté le représentant des Maldives. Cette pratique a entraîné le décès d'un grand nombre de civils, dont un tiers sont des enfants, a-t-il rappelé. Les Maldives demandent à toutes les parties de convenir d'un cessez-le-feu et de s'y tenir; d'éviter toute nouvelle agression contre des civils; et de protéger les droits fondamentaux dont jouit absolument tout homme, toute femme et tout enfant.

M. BOOMETSWE MOKGOTHU (Botswana) s'est félicité de la convocation de cette session extraordinaire, estimant qu'il incombe aux Nations Unies et au Conseil des droits de l'homme d'envoyer un message clair quant à leur préoccupation face à la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Faisant part de son inquiétude face à la détérioration de la situation dans cette région, il a dit suivre avec intérêt les initiatives déployées pour mettre un terme à ce conflit et aboutir à une trêve permanente. Le représentant du Botswana a invité toutes les parties à mettre en œuvre la résolution adoptée hier par le Conseil de sécurité, ainsi que les dispositions de la quatrième Convention de Genève. Il a toutefois déploré que les efforts précédemment déployés pour mettre un terme au conflit n'aient pas été suffisants. Une solution durable au conflit passe nécessairement par une solution politique et par un dialogue authentique, a-t-il fait remarquer. Enfin, il a espéré que le

Conseil adopterait par consensus la résolution qui devrait conclure cette session extraordinaire.

M. ELMER SCHIALER (Pérou) a condamné l'usage disproportionné de la force par Israël et s'est dit préoccupé par la crise humanitaire qui frappe la population civile de la bande de Gaza, ainsi que par les tirs aveugles de missiles contre Israël. Le Pérou appuie la résolution 1860 adoptée par le Conseil de sécurité; en effet, seuls un cessez-le-feu et des pourparlers permettront de trouver une solution aux problèmes de la région.

M. SAAD ALFARARGI (Ligue des États arabes) a fait observer que c'est la troisième fois que le Conseil des droits de l'homme se réunit pour examiner les abus commis par la puissance occupante, Israël, contre le peuple palestinien, à Gaza et ailleurs. Il ne s'agit pas de légitime défense, a déclaré le représentant, rappelant que c'est bien Israël la puissance occupante. Israël n'a eu de cesse que de faire fi de toutes les résolutions des Nations Unies le concernant; les violations graves et assimilables à des crimes de guerre qu'il a commises à Gaza ne sont que les dernières en date d'une longue liste. La communauté internationale est tenue, de par les dispositions des Conventions de Genève, de poursuivre les auteurs des contraventions à cet instrument, a rappelé le représentant de la Ligue arabe.

M. CARLOS GARBANZO BLANCO (Costa Rica) a fait part de sa préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Il a rappelé que son pays n'a cessé de lancer des appels pour que les parties mettent un terme aux hostilités entre elles. Il a déploré l'utilisation excessive de la force par Israël, ainsi que les tirs de roquettes du Hamas sur Israël. Le représentant du Costa Rica a lancé un appel en faveur du respect des Conventions de Genève et des autres instruments internationaux pertinents. Il faut retrouver la voie du dialogue pour éviter que la région ne devienne de plus en plus instable, a-t-il averti, précisant à cet égard que la paix ne sera possible que par le biais d'un dialogue politique. Il s'est réjoui de l'adoption de la résolution 1860 du Conseil de sécurité et s'est dit confiant dans la capacité de la communauté internationale à développer d'autres initiatives constructives.

M. MARI MIRANDA DUARTE (Portugal) a demandé un cessez-le-feu immédiat à Gaza, conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité - qu'il convient de mettre en œuvre pleinement. Il a condamné les tirs de roquettes du Hamas contre Israël ainsi que l'attaque israélienne contre Gaza. Il a exhorté les parties à déployer tous les efforts nécessaires pour mettre un terme rapide à la crise, afin de soulager la population civile et de mettre un terme aux souffrances terribles qu'elle endure.

M. FRANCISCOS VERROS (Grèce) a indiqué que son pays est très préoccupé par les tirs de roquettes lancés contre Israël ainsi que par l'intervention militaire à Gaza - dont les conséquences sont dramatiques. La Grèce constate que l'aide humanitaire commence à parvenir aux populations dans le besoin et entend poursuivre et renforcer sa propre action d'aide en faveur de la population palestinienne. Le représentant grec a fait observer qu'aucune solution militaire ne saurait être apportée au conflit, qui ne sera résolu que par le dialogue politique.

MME MIRANDA BROWN (Australie) s'est dite troublée par les actes de violence commis dans la bande de Gaza. Se réjouissant de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1860 sur cette question, elle a insisté sur la nécessité de faire en sorte que l'aide humanitaire soit dûment acheminée dans la bande de Gaza et a enjoint la communauté internationale à s'atteler également à la question de la contrebande d'armes. Le conflit a des répercussions importantes sur la population civile, a-t-elle souligné. Il importe dès lors de parvenir rapidement à un cessez-le-feu. Dans cette perspective, la représentante australienne a enjoint les parties à s'abstenir de toute violence. Elle a demandé au Hamas de cesser ses tirs de roquettes. De même, elle a souhaité qu'Israël s'abstienne de toute violence, veille à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et respecte les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Enfin, elle a indiqué que son pays s'est engagé à verser 5 millions de dollars supplémentaires pour améliorer la situation dans la bande de Gaza.

M. NANGUYALAI TARZI (Afghanistan) a déploré les attaques israéliennes contre Gaza, qui causent de nombreux décès de civils ainsi qu'une véritable crise humanitaire. Il a estimé que ces attaques sont contraires aux principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est temps que soit instauré un cessez-le-feu général. La communauté internationale doit fournir sans délai une assistance aux Palestiniens de Gaza, a insisté le représentant. Quant au Conseil des droits de l'homme, il doit veiller à la mise en œuvre de la résolution 1860 adoptée hier par le Conseil de

sécurité.

M. AHMED KAMAL ABOULMAGD (Conseil égyptien des droits de l'homme) s'est félicité de la position du Conseil et du Haut-Commissaire aux droits de l'homme qui, a-t-il précisé, témoignent bien du rôle que les Nations Unies doivent jouer. On ne peut bafouer délibérément et en toute impunité les droits de l'homme, a-t-il en outre averti. Il a rappelé l'importance qu'il y a à susciter une atmosphère qui conduise au dialogue et qui, à terme, permette l'établissement de la paix. Il a fait remarquer que l'objectif reste bien la paix et non pas seulement une trêve dans les opérations militaires et la violence. La paix exige des deux parties qu'elles croient vraiment qu'un changement de la situation profitera à tous, a-t-il insisté.

M. WESSMAN AHMAD (*Al-Haq, Law in the Service of Man*) a relevé que les tirs de roquette contre Israël ne justifient nullement les attaques massives contre Gaza dont Israël se rend coupable. Israël est responsable de ses actes et de ses violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en tant qu'État, tout comme le sont ses dirigeants, à titre individuel, a-t-il ajouté. Les seules mesures efficaces que le Conseil des droits de l'homme puisse prendre actuellement restent la convocation des membres du Conseil, la constatation des faits et la condamnation de ces actions. L'histoire jugera Israël, mais il jugera également le Conseil à l'aune de sa complicité ou non avec Israël.

M. RAJI NETTER (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme - FIDH, au nom également du Centre palestinien pour les droits de l'homme) a déploré la situation dramatique de la population palestinienne de Gaza, soumise naguère à un siège rigoureux et maintenant à une guerre retransmise en direct sur les ondes. Il convient de ne pas oublier ces familles ciblées systématiquement par les attaques de l'armée israélienne au prétexte d'attaques menées contre Israël par des roquettes palestiniennes. Pourquoi Israël tient-il les Palestiniens prisonniers à Gaza, a demandé le représentant? La communauté internationale silencieuse est complice des crimes de guerre commis dans les territoires occupés, a-t-il ajouté. La primauté du droit international doit être reconnue et respectée, a-t-il conclu.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC09003F